



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX



Communiqué de presse

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 31 août 2016 une note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Axa Crédit, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa Technologie Services*, Axa France IARD*, Axa France Vie* et Avanssur*,

(*) Sous réserve de l'accord de l'Office des Changes

La période de réservation au Maroc s'étalera du 1^{er} au 09 septembre 2016 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 14 octobre 2016.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2016 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000117269 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- L'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France;
- Le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.16-0233 en date du 31 mars 2016 ;

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

CP/EM/022/2016